

# COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

## Du 23 NOVEMBRE 2021 A 19H

AFFICHE LE 02/12/21

Le 23 Novembre 2021 à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 17 Novembre 2021, s'est réuni dans la salle de la mairie au nombre prescrit par la Loi sous la présidence de Madame VEZAT-BARONIA Maryse, Maire.

**Etaient présents** : ALBERT Magalie - ALVADO Régis - CARON Sébastien - CARON-JOURDA Yves - CHAGNE Patrick - CHAVY Sophie - ESCORIHUELA Daniel - GARNACHO Lucie - LESUEUR Agathe - LOURDE Michèle - LOZE Caroline - MAILHOL Sylvie - PERSILLON Cyrille - PICARD Serge - PONS Bernard - SANTA CRUZ Roger - SEGALA Laëtitia - SOUCASSE Laurent - SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane - VEZAT-BARONIA Maryse - VOUTZINOS Michel

**Procurations** : SUDRE Agnès à Maryse VEZAT-BARONIA, MESBAH-LOURDE Pascale à Régis ALVADO

Sylvie MAILHOL est désignée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre la séance à 19h05.

Mme le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 14/09/2021 au vote, il est adopté à l'unanimité.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

Mme le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : vente terrain communal.

Les élus valident cette demande à l'unanimité.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

## ORDRE DU JOUR

\*\*\*\*\*

### **I) VENTE GARAGE CAZARRE:**

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Mme le Maire informe les élus que M. AGUILAR commerçant de la commune souhaite se porter acquéreur du bien communal dit « garage CAZARRE », situé 13bis rue du Préau, sur la parcelle section E n°839.

La proposition d'achat pour ce bien de 231 m2 s'élève à 80 000 €.

Les élus votent à l'unanimité cette cession.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

### **II) TELETRANSMISSION ACTES CONTROLE LEGALITE**

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Mme le Maire informe les élus que l'Etat s'est engagé dans une démarche de transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité.

Elle propose d'adhérer à ce dispositif et sollicite l'autorisation de signer une convention avec le Préfet de la Haute Garonne pour formaliser les modalités de cette télétransmission.

Les élus valident à l'unanimité cette demande.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

### **III) GESTION DU PERSONNEL**

*A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA*

Délibération

Exposé

Information

**1/Objet** : Mme le Maire informe les élus qu'un agent peut être promu agent de maîtrise principal au titre de l'évolution de carrière.

Elle soumet au vote la création de ce poste.

Les élus votent cette proposition à l'unanimité.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

**2/ Objet** : A compter du 01/01/2022 le service ménage/entretien des locaux sera réorganisé.

L'agent qui aura en charge l'organisation et la gestion de ce service verra son temps de travail augmenté de 32 à 35h hebdomadaires compte tenu de ses nouvelles missions.

Mme le Maire soumet cette modification d'arrêté au vote des élus.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

**3/ Objet** : Mme le Maire propose la signature d'un contrat PEC (Parcours Emploi Compétence) de 6 mois pris en charge à 65% par l'Etat, pour une jeune fille de la commune.

Cette dernière effectuerait à compter du 01/12/2021, 25h hebdomadaires pour des missions d'accueil et de secrétariat.

Les élus retiennent cette proposition à l'unanimité.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

4/ Objet : Mme le maire propose de prolonger d'une année à compter de leur départ à la retraite, l'adhésion des agents de la commune à l'organisme du CNAS.

Cette adhésion annuelle s'élève à 137.80 € par agent retraité.

Les élus valident à l'unanimité cette proposition pour les agents retraités, désireux de bénéficier pour une année supplémentaire des prestations CNAS.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

#### **IV) REVISION DES LOYERS**

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération  Exposé  Information

1/ Objet : Mme le Maire informe les élus qu'il convient de fixer les loyers des bâtiments communaux pour l'année 2022.

L'augmentation appliquée sera calculée en fonction de l'indice du coût de la construction du second trimestre 2021, soit une réévaluation de 0.42%.

Les montants des nouveaux loyers sont votés à l'unanimité.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération  Exposé  Information

2/ Objet : Au terme d'un bail administratif la commune a renouvelé à l'Etat la location de la caserne de gendarmerie de Rieux-Volvestre pour une durée de 9 ans, à compter du 01/01/2016.

La révision triennale appliquée le 1<sup>er</sup> janvier 2022 portera le montant du loyer annuel à 13 517.53 €.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

## **V) REFACTURATION TAXES ORDURES MENAGERES**

*A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA*

Délibération

Exposé

Information

**Objet :** La Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM) sera refacturée aux locataires de la commune selon la formule suivante :

Valeur locative du logement x taux applicable à la TEOM

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

## **VI) DEMANDES SUBVENTIONS**

*A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA*

Délibération

Exposé

Information

**1/Objet :** Mme le Maire présente le projet de réaménagement de la salle polyvalente et rappelle les besoins auxquels cette nouvelle salle devra répondre.

Un plan des constructions et aménagements proposés par le Maître d'œuvre est projeté sur écran à l'ensemble des élus.

Une discussion s'engage sur la nature du revêtement à retenir pour remplacer l'aire bétonnée, ce dernier devra concilier au mieux différents usages et pratiques.

Les élus s'accordent sur la nécessité d'offrir une salle permettant aux Rivois de se retrouver pour des rassemblements de plus de 80 personnes et souhaitent reconsulte les utilisateurs de la salle actuelle pour cerner au mieux les besoins.

Mme le Maire indique que compte tenu du montant des travaux estimé à 541 422.52 € HT par le Maître d'œuvre, la commune sollicitera le maximum de financements.

Elle demande l'autorisation d'établir des demandes de subventions auprès des services de l'Etat, du Conseil Départemental, de la Région et de l'Europe.

Après délibération, les élus approuvent à l'unanimité ces demandes de subventions.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

2/Objet : Mme le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et de la DRAC pour les travaux sur le clocher de la Cathédrale.

Le montant des travaux est estimé à 72 431.25 € HT.

Ces demandes de subventions sont approuvées à l'unanimité par les élus.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

## VII) REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération  Exposé  Information

Objet : Mme le Maire indique que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution du gaz naturel de GRDF, donne lieu au versement d'une redevance dont le montant pour 2021, s'élèvera à 578.00 €

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

## VIII) ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDES POUR ACHAT RADARS PEDAGOGIQUES

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération  Exposé  Information

Objet : Le SDEHG organise un groupement de commandes pour l'achat de radars pédagogiques auquel les communes peuvent adhérer.

Mme le Maire sollicite l'autorisation de signer cette convention d'adhésion au groupement de commandes.

Dès que la commune aura connaissance du coût d'un appareil elle pourra solliciter une aide du Conseil Départemental au titre des amendes de police, pour financer une éventuelle acquisition.

L'adhésion au groupement de commandes est votée à l'unanimité.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

## **IX) ENQUETE PUBLIQUE SOCIETE CARRIERES SUD OUEST**

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : La demande formulée par la société CARRIERES DU SUD OUEST en vue d'obtenir le renouvellement de son autorisation d'exploiter la carrière de sable et de graviers sur la commune de Lafitte-Vigordane et d'étendre son exploitation sur la commune de Carbonne a été déclarée recevable.

Suite à cette décision une enquête publique s'est déroulée sur la commune du 4 au 18/10/2021.

L'avis d'enquête publique a été affiché en mairie 15 jours avant le début de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci. Les documents de l'enquête ont été mis à disposition du public à l'accueil de la mairie durant toute la durée de l'enquête.

Mme le Maire propose de donner favorable à ce projet avec respect de l'ensemble des prescriptions des communes et organismes consultés.

Les élus retiennent cette proposition à l'unanimité des votants.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 1 (Roger SANTA-CRUZ)
Adopté à l'unanimité			

## **X) VENTE TERRAIN COMMUNAL**

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Mme le Maire rappelle que la commune a délibéré pour la vente de la parcelle communale référencée avant division parcellaire section G n°2084, d'une contenance de 8424 m2 au prix de 220 000 €.

Mme le Maire propose de céder dans le même secteur, 3 500 m2 à prélever sur la parcelle communale section G n°2080 au prix de 26.12 m2.

A noter que la partie du terrain relative à la servitude de réseaux restera propriété de la commune.

Les élus votent et adoptent ce projet de cession à l'unanimité.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

## QUESTIONS DIVERSES :

### 1) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération                       Exposé                                            Information

Par arrêté Préfectoral du 17 Novembre 2021, la commune de Rieux-Volvestre a été reconnue *commune touristique* pour une période de 5 ans.

Mme le Maire salue le travail de la policière municipale et des élues du service communication pour la préparation de ce dossier en partenariat avec l'OTI.

### 2) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération                       Exposé                                            Information

La maison Départementale de proximité de Rieux-Volvestre sera inaugurée le 10/12/21.

Mme le Maire rappelle que cette structure accueillera tous les services du Conseil départemental, qu'elle aura pour mission d'aider le public à accéder aux services publics dématérialisés en dispensant notamment des formations.

### 3) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération                       Exposé                                            Information

Le 8 mars 2022, les marcheurs de la « caravane du temps » feront une halte à Rieux-Volvestre, ils organiseront une conférence débat et seront hébergés sur la commune.

### 4) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération                       Exposé                                            Information

Mme le Maire indique que sous réserve de l'évolution des contraintes sanitaires liées au COVID, le mardi 14/12 à 19h se déroulera le Noël des enfants du personnel et le vendredi 28/01/22 aura lieu la cérémonie des vœux à la population.

Séance levée à 22h

Le Maire,

Maryse VEZAT-BARONIA

